

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

DU JEUDI 25 AVRIL 2024 A 11H45 A SAINT PARDOUX

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 16 avril 2024.

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Olivier COUCHARD (MANZAT)

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 15 Pouvoirs : 0
Votants : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Michel PAQUET est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

1- CONVENTIONS DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE CHAPDES-BEAUFORT, JOZERAND ET SERVANT

B2024-02-01 :

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser la signature des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif et de facturation des redevances d'assainissement collectif avec les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant pour la fin de l'année 2024.

Les projets de conventions ont été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Lors de leur réunion du 25 avril 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à ces propositions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant,**

- **APPROUVE** le contenu des conventions de prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif pour les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant,
- **AUTORISE** le Vice-Président Marc CARRIAS à signer ces conventions avec la commune de Chapdes-Beaufort pour la période du 14 juin 2024 au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions avec la commune de Jozerand pour la période du 16 juin 2024 au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions avec la commune de Servant pour la période du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024.

2- MARCHÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX EAU POTABLE 2024 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS A.E.P. ET BRANCHEMENTS

B2024-02-02 :

Dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2024, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, comprenant 4 lots indépendants :

- Lot 1 : Saint Agoulin,
- Lot 2 : Servant, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Julien la Geneste,
- Lot 3 : Saint Eloy les Mines, Youx,
- Lot 4 : Loubeyrat, Saint Ours les Roches / lieu-dit La Gravière, Saint Ours les Roches / lieu-dit Le Vauriat.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au mercredi 20 mars 2024 à midi :

- BARBIERO à Désertines (03),
- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63),
- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- Groupement GDCE et BESANÇON FRERES à Abrest (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- TP LYAUDET à Saint Julien Puy Lavèze (63),
- SANCHEZ BTP SAS à Tallende (63)
- COLAS MONTEIL à Saint Eloy les Mines (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

Lot n°01 – Canalisations Saint Agoulin - Estimation HT : 301 799,96 € :

Entreprise		Montant de l'offre	Valeur technique	1.1	1.2	1.3	1.4	Prix des prestations	Total	Classement final
		Pondération	60	15	15	15	15	40	100%	
BARBIERO	Note	264 631,49 €	58,00	15,00	15,00	15,00	13,00	39,18	97,18	1
	Note pondérée									
SADE CGTH	Note	319 743,00 €	57,00	15,00	12,00	15,00	15,00	30,68	87,68	5
	Note pondérée									
GRANDS DRAGAGES DU CENTRE	Note	272 953,74 €	57,00	13,00	14,00	15,00	15,00	37,90	94,90	2
	Note pondérée									
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	304 137,50 €	56,00	15,00	11,00	15,00	15,00	33,09	89,09	4
	Note pondérée									
SANCHEZ BTP SAS	Note	259 323,90 €	54,00	11,00	13,00	15,00	15,00	40,00	94,00	3
	Note pondérée									

A noter que l'entreprise TP LYAUDET avait également déposé une offre, qui a été décelée comme étant anormalement basse. Une demande de précision et de justification a donc été effectuée auprès de cette entreprise, qui a alors reconnu avoir mal évalué le coût des travaux. L'entreprise ayant reconnu son offre comme caduque, cette offre a donc été éliminée.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour le lot 1 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lot n°02 - Canalisations Servant, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Julien la Geneste - Estimation HT : 237 810,39€ :

Entreprise		Montant de l'offre	Valeur technique	1.1	1.2	1.3	1.4	Prix des prestations	Total	Classement final
BARBIERO	Note	222 855,88 €	55,00	14,00	15,00	13,00	13,00	40,00	95,00	1
	Note pondérée									
GRANDS DRAGAGES DU CENTRE	Note	256 895,10 €	56,00	13,00	13,00	15,00	15,00	33,89	89,89	3
	Note pondérée									
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	249 342,10 €	58,00	15,00	13,00	15,00	15,00	35,25	93,25	2
	Note pondérée									
TP LYAUDET	Note	253 450,20 €	53,00	13,00	14,00	13,00	13,00	34,51	87,51	4
	Note pondérée									
COLAS MONTEIL	Note	267 883,15 €	41,50	12,50	3,00	13,00	13,00	31,92	73,42	5
	Note pondérée									

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lot n°03 – Canalisations Saint Eloy les Mines, Youx - Estimation HT : 320 925,82 € :

Entreprise		Montant de l'offre	Valeur technique	1.1	1.2	1.3	1.4	Prix des prestations	Total	Classement final
BARBIERO	Note	316 287,03 €	54,00	14,00	14,00	13,00	13,00	37,92	91,92	3
	Note pondérée									
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	329 989,00 €	57,00	15,00	12,00	15,00	15,00	36,10	93,10	2
	Note pondérée									
TP LYAUDET	Note	300 669,75 €	54,00	14,00	14,00	13,00	13,00	40,00	94,00	1
	Note pondérée									
COLAS MONTEIL	Note	380 744,43 €	40,50	12,50	2,00	13,00	13,00	29,35	69,85	4
	Note pondérée									

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise TP LYAUDET pour le lot 3 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lot n°04 – Canalisations Loubeyrat, Saint Ours les Roches - Estimation HT : 395 104,57 € :

Entreprise		Montant de l'offre	Valeur technique	1.1	1.2	1.3	1.4	Prix des prestations	Total	Classement final
				Pondération	60	15	15			
BARBIERO	Note	410 934,95 €	55,00	14,00	15,00	13,00	13,00	34,03	89,03	5
	Note pondérée									
Groupement GDCE et Besançon Frères	Note	386 678,54 €	57,00	14,00	13,00	15,00	15,00	36,75	93,75	1
	Note pondérée									
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	399 922,50 €	57,50	14,00	13,50	15,00	15,00	35,27	92,77	2
	Note pondérée									
TP LYAUDET	Note	357 592,50 €	51,00	12,00	13,00	13,00	13,00	40,00	91,00	3
	Note pondérée									
SANCHEZ BTP SAS	Note	425 439,00 €	53,00	10,00	14,00	14,00	15,00	32,41	85,41	6
	Note pondérée									
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud Variante (1) : VAR	Note	385 951,10 €	53,50	10,00	13,50	15,00	15,00	36,83	90,33	4
	Note pondérée									

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement GDCE et BESANÇON FRERES pour le lot 4 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BARBIERO pour le lot n° 1 (264 631,49 € HT),
- **DECIDE** de retenir l'entreprise BARBIERO pour le lot n° 2 (222 855,88 € HT),
- **DECIDE** de retenir l'entreprise TP LYAUDET pour le lot n° 3 (300 669,75 € HT),
- **DECIDE** de retenir le groupement GDCE et BESANÇON FRERES pour le lot n° 4 (386 678,54 € HT),
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.

3- MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MENAT – MISE EN SEPARATIF ZONE OUEST DU BOURG

B2024-02-03 :

Pour mémoire, par une délibération en date du 14 mars 2024, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes avec la commune de Menat, pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans la partie Ouest du bourg de Menat, rue Saint Menelée.

Cette convention prévoit que les marchés de travaux seront partagés en fonction de la nature des travaux réalisés, entre le réseau d'eaux pluviales (commune de Menat) et le réseau d'eaux usées (Syndicat de Sioule et Morge), chaque membre du groupement réglant les prestations sur les biens dont il est propriétaire.

En tant que coordinateur du groupement de commandes, le Syndicat de Sioule et Morge a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée.

Les travaux comprennent notamment :

- La pose d'un collecteur EU strict en PVC DN200 mm : 180 ml
- La pose d'un collecteur EP strict en PVC DN 315 mm : 75 mL
- La pose de 9 regards de visite PEHD EU et de 3 regards de visite PEHD EP
- La réfection de 17 branchements particuliers EU
- La réfection de 2 branchements particuliers EP + 2 grilles avaloirs

Les candidats avaient également l'obligation de répondre à la **prestation supplémentaire éventuelle (PSE)** suivante (l'acheteur se réservant le droit de commander ou non cette prestation) :

- La pose d'un collecteur EU strict en PVC DN200 mm : 40 ml supplémentaires
- La réfection de 7 branchements particuliers EU supplémentaires

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30
	1.2 - Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20
	1.3 – Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10
2 - Coût des prestations	2.1 - Prix d'investissement global	40

4 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 22 mars 2024 à midi :

- SADE à Clermont-Ferrand (63),
- BARBIERO à Désertines (03),
- ALZIN à Malicorne (03),
- COLAS France établissement MONTEIL TP à Saint Eloy les Mines (63).

Les bureaux d'études EGIS a procédé à l'analyse des offres.

Concernant le prix des prestations, conformément au règlement de la consultation, la comparaison s'effectue sur le prix global. Le montant des offres en € HT est reporté dans les tableaux ci-dessous :

Offres de base sans la PSE (estimation par le bureau d'études EGIS : 212 000,00 € HT) :

	Montant total €HT Offre de base	Note proposée /40	Ecart par rapport à l'offre la moins- disante	
			%	€ HT
SADE	277 783,40 €	28,51	28,70%	79 799,80 €
BARBIERO	206 821,10 €	38,29	4,30%	8 837,50 €
ALZIN	206 485,30 €	38,35	4,10%	8 501,70 €
MONTEIL BASE	199 333,60 €	39,73	0,70%	1 350,00 €
MONTEIL VARIANTE	197 983,60 €	40,00	-	- €

Offres de base + PSE (estimation par le bureau d'études EGIS : 244 000,00 € HT):

	Montant total €HT Offre de base + PSE	Note proposée /40	Ecart par rapport à l'offre la moins- disante	
			%	€ HT
SADE	317 670,10 €	29,22	27,00%	85 613,10 €
BARBIERO	241 485,90 €	38,44	3,90%	9 428,90 €
ALZIN	240 123,00 €	38,66	3,40%	8 066,00 €
MONTEIL BASE	233 407,00 €	39,77	0,60%	1 350,00 €
MONTEIL VARIANTE	232 057,00 €	40,00	-	- €

Le bureau d'études propose le classement des offres suivant :

Classement n°1 – Offres de base sans la PSE :

			SADE	BARBIERO	ALZIN	MONTEIL BASE	MONTEIL VARIANTE
			notes pondérées				
1. Valeur technique	1.1 Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30	30	30	27	28	28
	1.2 Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20	20	20	20	19	18
	1.3 Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10	10	1	6	8	8
2. Prix d'investissement global	2. Prix des prestations	40	28,51	38,29	38,35	39,73	40,00
TOTAL		100	88,51	89,29	91,35	94,73	94,00
<i>Classement général « BASE »</i>			5	4	3	1	2

Classement n°2 – Offres de base + PSE :

		SADE	BARBIERO	ALZIN	MONTEIL BASE	MONTEIL VARIANTE
		notes pondérées				
1. Valeur technique	1.1 Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30	30	30	27	28
	1.2 Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20	20	20	20	19
	1.3 Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10	10	1	6	8
2. Prix d'investissement global	2. Prix des prestations	40	29,22	38,44	38,66	39,77
TOTAL		100	89,22	89,44	91,66	94,77
<i>Classement général « BASE + PSE »</i>			5	4	3	1

Il est proposé au Bureau Syndical de ne pas retenir la prestation supplémentaire dans le cadre du marché de travaux, l'intérêt technique de cette prestation étant insuffisant au regard du coût supplémentaire qu'elle induit et au regard des subventions mobilisables pour cette opération.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, la proposition de ne pas retenir la PSE et le classement des offres proposé par le bureau d'études n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de base sans la PSE de l'entreprise MONTEIL (MONTEIL BASE pour un coût de 199 333,60 € HT) et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas retenir la prestation supplémentaire dans le cadre du marché de travaux,**
- **DECIDE de retenir l'offre de base de MONTEIL pour un coût total de 199 333,60 HT, décomposé de la façon suivante :**

Syndicat de Sioule et Morge (eaux usées) :	Commune de Menat (eaux pluviales) :
156 442,60 € HT	42 891,00 € HT

- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.**

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h00.

Le Président
Luc CAILLOUX

Le secrétaire de séance
Michel PAQUET

